

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 18 janvier 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées : Le conseiller Monsieur Rénald Gabriele,
Le conseiller Monsieur Denis Vincent.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

10-01-010 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 janvier 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant les points 5.3 « Bail / Vidéotron / Antennes émettrices et réceptrices », 5.4 « Taxe sur les services téléphoniques / Centres d'urgence 9-1-1 / Versement à la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges » et 5.5 « Autorisation de signature / Fournisseurs de données cartographiques numériques »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Séance extraordinaire du 14 décembre 2009 / Séance du budget du 15 décembre 2009 / Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 21 décembre 2009 / Séance extraordinaire du 11 janvier 2010 / Séance extraordinaire du 12 janvier 2010

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.3 Union des municipalités du Québec / Renouvellement adhésion / Année 2010
- 4.7 Commission scolaire Lester-B.-Pearson / Demande d'appui
- 4.9 Fabrique de la paroisse Saint-Michel / Carrefour de l'espoir / Aide financière

5. GREFFE

- 5.1 Règlement d'emprunt n° 1577 / Modification par résolution
- 5.2 Correction / Résolution 09-12-924 / Commission de protection du territoire agricole du Québec

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes

- 7. RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 Service des ressources humaines / Embauche contractuelle / Conseillère en ressources humaines junior
 - 7.2 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche / Employés temporaires cols bleus / Liste de rappel / Année 2010
 - 7.3 Mouvements de personnel
- 8. COMMUNICATIONS**
- 9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
- 10. ARTS ET CULTURE**
- 11. ACTION COMMUNAUTAIRE**
 - 11.1 Club de gymnastique Gymini / Inscriptions 2008-2009 / Résidants de Vaudreuil-Dorion / Aide financière
- 12. PROTECTION PUBLIQUE**
- 13. TRAVAUX PUBLICS**
- 14. EAUX**
 - 14.1 Demande de subvention / Programme PRECO / Année 2009
 - 14.2 Demande de subvention / Programme PRECO / Année 2010
- 15. SERVICES TECHNIQUES**
 - 15.1 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Règlements n^{os} 1574 et 1575
 - 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Règlement n^o 1585
 - 15.3 Adjudication de contrat / Services professionnels / Aménagement de parcs / Règlement n^o 1585
- 16. URBANISME**
 - 16.1 Dérogation mineure / 293, rue Lorne-Worsley / Autorisation ratio bâtiment/terrain et marge de recul / Zone H1-411 / Lot 3 913 773 / CCU n^o 09-12-112
 - 16.2 Dérogation mineure / 161, rue Schubert / Autorisation ratio bâtiment/terrain / Zone H1-662 / Lot 4 397 437 / CCU n^o 09-11-114
 - 16.3 Cession de parc / Projet Les Cours Valois / Secteur Grands compositeurs / Lots projetés 4 429 703, 4 429 713 et 4 429 768
 - 16.4 Cession de parc / Projet Les Cours Valois / Secteur Grands compositeurs / Lot projeté 4 549 083
- 17. ENVIRONNEMENT**
- 18. RÉGLEMENTATION**
 - 18.1 Avis de motion / Règlement n^o 1431-01/ Règlement modifiant le Règlement n^o 1431 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs, éclairage, réseau électrique et feu de circulation
 - 18.2 Avis de motion / Règlement n^o 1574 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures et éclairage / Partie des rues du Ruisseau, des Cascades, des Rapides et de la Rivière
 - 18.3 Avis de motion / Règlement n^o 1575 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie des rues de Tonnancour, Bach, Schubert, Beethoven et partie de l'avenue Marier
 - 18.4 Avis de motion / Règlement n^o 1576 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de la rue Jean-Claude Tremblay
 - 18.5 Avis de motion / Règlement n^o 1541 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures et éclairage / Partie de la rue du Cheminot

- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1585 / Dépenses honoraires professionnels / Aménagement de parcs
- 18.7 Adoption second projet / Règlement n° 1275-129 / Modification zones H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 et H1-451 / Hauteur maximale des habitations unifamiliales
- 18.9 Adoption / Règlement n° 1565-01 / Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation / Interdiction de virage à droite à un feu rouge
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1480-03 / Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.11 Adoption / Règlement n° 1583 / Dépenses honoraires professionnels / Construction caserne de pompiers / Intersection rues Forbes et Boileau

19. DIRECTION GÉNÉRALE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE .

« ADOPTÉE »

10-01-011 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2009, de la séance du budget du 15 décembre 2009, de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 21 décembre 2009, de la séance extraordinaire du 11 janvier 2010, et de la séance extraordinaire du 12 janvier 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

10-01-012 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-01-013 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / RENOUVELLEMENT ADHÉSION / ANNÉE 2010

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Centre des ressources municipales en ressources humaines et relations du travail (CRM) pour l'année 2010, au montant de vingt-trois mille cent quatre-vingt dollars et trente-quatre cents (23 180,34 \$), incluant les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-01-014 COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON / DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution 2009-10-#15 adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, le 26 octobre 2009, requérant du ministère de la Santé et des Services sociaux et du gouvernement du Québec qu'ils couvrent toutes les dépenses relatives à la préparation, à l'implantation et à l'exécution des plans pour la pandémie de grippe A(H1N1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer cette résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal appuie la demande de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et demande au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'au gouvernement du Québec de couvrir toutes les dépenses relatives à la préparation, à l'implantation et à l'exécution des plans pour la pandémie de grippe A(H1N1) au moyen de subventions spéciales.

« ADOPTÉE »

10-01-015 FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-MICHEL / CARREFOUR DE L'ESPOIR / AIDE FINANCIERE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière supplémentaire présentée par la Fabrique de la paroisse Saint-Michel pour un projet d'exploitation d'un centre de récupération et revente de meubles usagés connu sous le nom de « Carrefour de l'espoir »;

CONSIDÉRANT que le projet bénéficie déjà, à la suite de l'adoption de la résolution 09-08-651, d'une aide financière de six mille dollars (6 000 \$) pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 août 2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder une somme supplémentaire de quatorze mille dollars (14 000 \$) pour l'année 2010 afin d'aider au démarrage du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde à la Fabrique de la paroisse Saint-Michel, pour l'année 2010, une aide non récurrente de quatorze mille (14 000 \$) pour aider au démarrage du projet Carrefour de l'espoir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

QU'à cette fin, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-100	(Taxe fonc. générale. Rés.)	20 000 \$
À :	02-590-00-970	(Subventions activités soc.)	20 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-01-016 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1577 / MODIFICATION PAR RÉOLUTION

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de préciser la description des immeubles dont l'acquisition est prévue par le Règlement n° 1577;

CONSIDÉRANT que cette modification n'implique pas une augmentation du montant de l'emprunt non plus que la modification de son objet;

CONSIDÉRANT que l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la possibilité d'apporter cette modification par simple résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE L'article 1 du Règlement d'emprunt décrétant les dépenses d'honoraires professionnels ainsi que l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de trois (3) terrains en vue d'y construire une caserne d'incendie, un centre sportif multidisciplinaire et un stationnement municipal, y incluant toutes dépenses connexes, pour un emprunt de six millions cent quatre-vingt mille dollars (6 180 000 \$) à ces fins (Règlement n° 1577) soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 1

Le Conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion autorise les dépenses d'honoraires professionnels ainsi que l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, y incluant toutes les dépenses connexes, des immeubles suivants :

- aux fins d'y construire une caserne d'incendie, une partie du lot 1 674 096 ptie telle qu'elle apparaît aux documents suivants préparés par M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, datés du 8 janvier 2010, lesquels sont joints au présent Règlement, pour en faire partie intégrante, respectivement comme annexes B-1 et B-2 :
 - description technique, plan T18161-1-1, minute 39714;
 - plan de cadastre, plan T18161-1-2, minute 39715.
- aux fins d'y construire un centre sportif multidisciplinaire, des parties de lots 3 285 774 ptie, 4 286 746 ptie et 4 415 070 ptie telles qu'elles apparaissent aux documents suivants préparés par M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, datés du 8 janvier 2010, lesquels sont joints au présent Règlement, pour en faire partie intégrante, respectivement comme annexes C-1, C-2 et C-3 :
 - description technique, plan T18162-1-1, minute 39711;
 - plan de cadastre pour expropriation, plan T18162-1-2, minute 39712;
 - plan de cadastre pour regroupement, plan T18162-1-3, minute 39713.
- et aux fins d'y implanter un stationnement municipal, le lot 1 544 630;

QUE le numéro de lot 1 544 360 apparaissant à l'annexe A soit changé pour 1 544 630.

« ADOPTÉE »

10-01-017 CORRECTION / RÉSOLUTION 09-12-924 / COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'une erreur cléricale est survenue dans la transcription d'un numéro de lot dans la résolution 09-12-924;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit substitué, dans la résolution 09-12-924, le lot 4 156 547 par le lot 4 151 547.

« ADOPTÉE »

10-01-018 LISTE DES COMPTES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux millions quatre cent soixante-huit mille trois cent quarante-huit dollars et cinquante-quatre cents (2 468 348,54 \$).

« ADOPTÉE »

10-01-019 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES JUNIOR

CONSIDÉRANT les recommandations de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'embaucher, à titre contractuel, un conseiller en ressources humaines junior afin d'assurer le suivi de dossiers ponctuels devant être finalisés avant la fin de l'année 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche, à titre contractuel, de M^{me} Éloyse Delli Colli Trudel au poste de conseillère en ressources humaines junior au sein du Service des ressources humaines pour la période comprise entre le 4 janvier 2010 et le 2 juillet 2010 et que le maire, M. Guy Pilon, la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, et la directrice des ressources humaines, M^{me} Isabelle Bureau, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le contrat individuel de travail à intervenir avec M^{me} Éloyse Delli Colli Trudel et tout autre document permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Éloyse Delli Colli Trudel;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-01-020 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE / EMPLOYÉS TEMPORAIRES COLS BLEUS / LISTE DE RAPPEL / ANNÉE 2010

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les conseillers MM. Gabriel Parent et Claude Beaudoin s'abstiennent de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la liste de rappel des salariés temporaires cols bleus faisant partie intégrante de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT que les employés dûment inscrits sur cette liste de rappel peuvent être appelés pour pallier à divers besoins en remplacement au sein de différentes unités du Service de l'entretien du territoire et des eaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faciliter la procédure d'embauche des employés temporaires dûment inscrits sur la liste de rappel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une gestion efficace des dossiers des employés temporaires au Service des ressources humaines ainsi qu'au Service de la trésorerie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche, lorsque les besoins le justifient, des employés dûment inscrits sur la liste de rappel pour la période comprise entre le 31 janvier 2010 et le 31 janvier 2011 et ce, selon les crédits disponibles au budget en vigueur;

QU'il est entendu que les directeurs de service, ou leurs représentants, s'engagent à compléter et à soumettre à la directrice générale le formulaire « Demande d'approbation temporaire d'embauche » chaque fois que les besoins le justifient et qu'une copie dudit formulaire soit déposée au Service des ressources humaines.

« ADOPTÉE »

10-01-021 MOUVEMENTS DE PERSONNEL

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les conseillers MM. Gabriel Parent et Claude Beaudoin s'abstiennent de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise et ratifie la liste de mouvements de personnel datée du 6 janvier 2010.

« ADOPTÉE »

10-01-022 CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI / INSCRIPTIONS 2008-2009 / RÉSIDANTS DE VAUDREUIL-DORION / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande formulée par le Club de gymnastique Gymini, en date du 15 novembre 2009, à l'égard des inscriptions des résidents de Vaudreuil-Dorion aux activités du Club en 2008-2009;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville en matière d'activités de loisirs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de vingt-deux mille huit cent cinquante-cinq dollars (22 855 \$), représentant trente-cinq dollars (35 \$) par résident de Vaudreuil-Dorion inscrit aux activités du Club, soit versé au Club de gymnastique Gymini à titre d'aide financière pour la saison 2008-2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970 (budget 2009);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-01-023 DEMANDE DE SUBVENTION / PROGRAMME PRECO / ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT que le programme de subvention PRECO « Programme de renouvellement des conduites » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) permettrait d'obtenir une subvention importante pour les travaux de réhabilitation de nos conduites d'aqueduc jugées prioritaires au plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire révisé en avril 2008;

CONSIDÉRANT que les travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc réalisés sur la rue Valois en 2009 répondent aux critères d'admissibilité du programme PRECO;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Christian Gendron, chef de division - Eaux soit autorisé à présenter une demande de subvention au MAMROT, pour l'année 2009, dans le cadre du programme de renouvellement de conduite (PRECO);

QUE cette demande soit déposée pour les segments de conduite d'aqueduc prioritaires suivants :

- n° 857 (rue Valois entre la 6^e Avenue et la 8^e Avenue);
- n° 856 (rue Valois entre l'avenue Curé-David et la 6^e Avenue);
- n° 832 (rue Valois entre le croissant Mireault et l'avenue Curé-David).

« ADOPTÉE »

10-01-024 DEMANDE DE SUBVENTION / PROGRAMME PRECO / ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT que le programme de subvention PRECO « Programme de renouvellement des conduites » du MAMROT permettrait d'obtenir une subvention importante pour les travaux de réhabilitation de nos conduites d'aqueduc qui sont identifiés comme étant prioritaires à réhabiliter tel qu'il est démontré sur le plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire révisé en avril 2008;

CONSIDÉRANT que plusieurs segments de conduite d'aqueduc répondent aux critères d'admissibilité du programme PRECO;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Christian Gendron, chef de division - Eaux soit autorisé à présenter, pour l'année 2010, une demande de subvention au MAMROT dans le cadre du programme de renouvellement de conduite (PRECO);

QUE cette demande soit déposée pour les segments de conduite d'aqueduc prioritaires suivants :

- n° 718 (rue Querbes);
- n° 367 (rue Lafleur);
- n° 690 (avenue Vaudreuil);
- n° 619 (route De Lotbinière);
- n° 703 (rue de l'Hôtel-de-Ville);
- n° 488 (rue Pineault);
- n° 506 (rue Mallette);
- n° 368 (rue Élie).

QUE cette demande inclut aussi la partie de la rue Pinault, entre les rues Vinet et Briand, dont la réhabilitation se fera par projection de résine en appui à la recherche technologique sur le mesurage de l'épaisseur par ultrason, le tout conformément à la résolution 09-12-908.

« ADOPTÉE »

10-01-025 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / RÉGLEMENTS N^{OS} 1574 ET 1575

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'il est recommandé que le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération qui seront inscrits dans tous les documents d'appel d'offres de services professionnels pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage (été 2010) relatifs aux Règlements n^{OS} 1574 et 1575.

« ADOPTÉE »

10-01-026 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / RÉGLEMENT N^O 1585

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans l'évaluation des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public régionalisé des services professionnels n°202-110-1585-01 intitulé « Devis pour soumission publique régionalisée des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d'aménagement du parc des Géraniums ainsi qu'un jeu d'eau dans le parc Bel-Air et la poursuite des travaux d'aménagement des parcs des Siffleurs, Aurèle-Joliat et Côte Double, ainsi que tous les autres travaux connexes », le tout préparé par le service technique;

QUE le pointage de ces critères d'évaluation se résume comme suit pour faire partie intégrante du devis d'appel d'offres :

1)	Expérience du personnel clé	30 points
2)	Expérience du personnel de soutien (2 spécialités)	20 points
3)	Capacité de relève du personnel clé et de soutien	7 points
4)	Échéancier de réalisation	10 points
5)	Assurance qualité	5 points
6)	Proximité de la place d'affaires	3 points
7)	Expérience du soumissionnaire en aménagement de jeux d'eau au cours des dix (10) dernières années	15 points
8)	Expérience du soumissionnaire en travaux de génie civil sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion au cours des cinq (5) dernières années	10 points

Total : 100 points

« ADOPTÉE »

10-01-027 ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS / AMÉNAGEMENT DE PARCS / RÈGLEMENT N° 1585

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt n° 1585 qui décrète un emprunt de un million huit cent quarante et un mille cinq cents dollars (1 841 500 \$) en vue d'effectuer la construction et l'aménagement du parc des Géraniums, d'un jeu d'eau dans le parc Bel-Air et la poursuite des travaux d'aménagement des parcs des Siffleurs, Aurèle-Joliat et Côte-Double;

CONSIDÉRANT que ces projets seront conçus et réalisés par un seul maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les différents professionnels qui auront à participer à la réalisation de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, pour qu'il procède, au besoin, à l'installation des repères d'arpentage, aux fins de délimiter les différents secteurs concernés par ce projet;

QUE mandat soit confié à la firme « Laboratoire ABS inc. », afin d'accorder le soutien nécessaire à la firme d'ingénieurs-conseils qui agira à titre de maître d'œuvre à ce projet, aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et que tous les rapports soient transmis au directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QU'à titre d'information, la firme d'ingénieurs-conseils qui agira à titre de maître d'œuvre pour la réalisation des plans et devis et la surveillance en résidence de ce projet sera choisie par le biais d'offres de services professionnels régionalisé et sera donc mandatée ultérieurement;

QUE tous ces mandats sont donnés conditionnellement à la mise en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1585.

« ADOPTÉE »

10-01-028 DÉROGATION MINEURE / 293, RUE LORNE-WORSLEY / AUTORISATION RATIO BÂTIMENT/TERRAIN ET MARGE DE REcul / ZONE H1-411 / LOT 3 913 773 / CCU N° 09-12-112

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. David Boucher pour Construction Voyer et Tremblay, en date du 3 décembre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-12-112 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2009;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 19 décembre 2009 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 293, rue Lorne-Worsley;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 293, rue Lorne-Worsley afin d'autoriser un ratio bâtiment/terrain de 0,32 et une marge de recul avant de 6,44 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-411 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un ratio maximal de 0,30 et une marge de recul de 7 mètres.

« ADOPTÉE »

10-01-029 DÉROGATION MINEURE / 161, RUE SCHUBERT / AUTORISATION RATIO BÂTIMENT/TERRAIN / ZONE H1-662 / LOT 4 397 437 / CCU N° 09-11-114

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Martin Cloutier, pour les Habitations Sylvain Ménard, en date du 4 décembre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 09-12-114 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2009;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 19 décembre 2009 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 161, rue Schubert;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 161, rue Schubert afin d'autoriser un ratio bâtiment/terrain de 0,31 en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-662 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un ratio maximal de 0,30.

« ADOPTÉE »

10-01-030 CESSION DE PARC / PROJET LES COURS VALOIS / SECTEUR GRANDS COMPOSITEURS / LOTS PROJETÉS 4 429 703, 4 429 713 ET 4 429 768

CONSIDÉRANT que le promoteur désire céder à la Ville de Vaudreuil-Dorion les lots projetés 4 429 713 et 4 429 768 comme passage pour piétons et le lot 4 429 703 comme parc, le tout tel qu'illustré au plan dossier B08-501, minute 15252, préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, en date du 18 décembre 2009, en guise de compensation pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que le lotissement projeté requiert la cession de 7 080,21 m²;

CONSIDÉRANT que les lots cédés à la Ville ne représentent qu'une superficie de 4 514,2 m², soit 63,76 % de la superficie totale requise;

CONSIDÉRANT la résolution 09-04-263;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la cession des lots projetés 4 429 713, 4 429 768 et 4 429 703 du cadastre du Québec d'une superficie de 4 514,2 m²;

QUE que la différence soit payable en argent;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge du demandeur;

ET QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les actes notariés et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

10-01-031

CESSION DE PARC / PROJET LES COURS VALOIS / SECTEUR GRANDS COMPOSITEURS / LOT PROJETÉ 4 549 083

CONSIDÉRANT que le promoteur désire céder à la Ville de Vaudreuil-Dorion le lot 4 549 083 projeté, le tout tel qu'illustré au plan dossier B08-501, minute 15243, préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 2009, en guise de compensation pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que le lotissement projeté requiert la cession de 1 573,47 m²;

CONSIDÉRANT que le lot cédé à la Ville ne représente qu'une superficie de 776,9 m², soit 49,37 % de la superficie totale requise ;

CONSIDÉRANT la résolution 09-04-263;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la cession du lot projeté 4 549 083 du cadastre du Québec pour une superficie de 776,9 m²;

QUE que la différence soit payable en argent;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge du demandeur;

ET QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les actes notariés et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

10-01-032

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1431-01/ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1431 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE, RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET FEU DE CIRCULATION

La conseillère Madame Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un Règlement modifiant le Règlement n° 1431 afin d'autoriser une dépense supplémentaire de neuf cent quarante-deux mille dollars (942 000 \$) pour des travaux de pavage, bordures, trottoirs, d'éclairage, d'un réseau électrique sur une partie de l'avenue Marier ainsi qu'un feu de circulation à l'intersection de la route Harwood et de la rue Henry-Ford incluant tous les frais et honoraires professionnels ainsi que les travaux connexes et augmentant le montant total de l'emprunt à un million six cent soixante-quinze mille dollars (1 675 000 \$) à ces fins.

10-01-033 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1574 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES DU RUISSELET, DES CASCADES, DES RAPIDES ET DE LA RIVIÈRE

Le conseiller Monsieur Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues du Ruisselet, des Cascades, des Rapides et de la Rivière et décrétant un emprunt de deux millions soixante-seize mille dollars (2 076 000 \$) à ces fins.

10-01-034 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1575 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, BACH, SCHUBERT, BEETHOVEN ET PARTIE DE L'AVENUE MARIER

Le conseiller Monsieur Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues de Tonnancour, Bach, Schubert, Beethoven ainsi que sur une partie de l'avenue Marier et décrétant un emprunt de un million six cent soixante-treize mille dollars (1 673 000 \$) à ces fins.

10-01-035 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1576 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DE LA RUE JEAN-CLAUDE TREMBLAY

Le conseiller Monsieur François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Jean-Claude-Tremblay et décrétant un emprunt de trois cent seize mille dollars (316 000 \$) à ces fins.

10-01-036 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1541 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PARTIE DE LA RUE DU CHEMINOT

Le conseiller Monsieur Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue du Cheminot et décrétant un emprunt de trois cent soixante-dix mille dollars (370 000 \$) à ces fins.

10-01-037 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1585 / DÉPENSES HONORAIRES PROFESSIONNELS / AMÉNAGEMENT DE PARCS

Le conseiller Monsieur Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et les travaux de construction en vue d'aménager le parc des GÉRANIUMS ainsi qu'un jeu d'eau dans le parc Bel-Air et la poursuite des travaux d'aménagement des parcs des SIFFLEURS, AURÈLE-JOLIAT et CÔTE-DOUBLE y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de un million huit cent quarante et un mille cinq cents dollars (1 841 500 \$) à ces fins.

10-01-038 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-129 / MODIFICATION ZONES H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 ET H1-451 / HAUTEUR MAXIMALE DES HABITATIONS UNIFAMILIALES

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 décembre 2009 un premier projet de règlement portant le n° 1275-129 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 janvier 2010 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-129 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les zones H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 et H1-451 visées audit règlement dans le but de porter à 9,50 mètres la hauteur maximale des habitations unifamiliales »,

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

10-01-039

ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1565-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION / INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE À UN FEU ROUGE

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1565-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1565-01 intitulé :

« Règlement n° 1565-01 modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) et abrogeant le Règlement interdisant le virage à droite au feu rouge ou l'interdisant sur une durée limitée à certaines intersections (Règlement n° 1333) et ses amendements ».

« ADOPTÉE »

10-01-040

ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1480-03 / RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1480-03 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1480-03 intitulé :

« Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités ».

« ADOPTÉE »

10-01-041 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1583 / DEPENSES HONORAIRES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION CASERNE DE POMPIERS / INTERSECTION RUES FORBES ET BOILEAU

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1583 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1583 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et la construction de la caserne d'incendie au 500, rue Forbes et décrétant un emprunt de six millions six cent quarante-quatre mille dollars (6 644 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

10-01-042 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

10-01-043 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-01-044 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 35 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier